



Accord sur le droit de préemption

Par **mariec**, le **23/03/2010** à **09:08**

Bonjour, nous vendons la maison de notre père et nous sommes 4 héritiers, la mairie a mis son droit de préemption sur la maison, est-ce que les 4 héritiers doivent être tous d'accord pour que la procédure puisse continuer ou est-ce que la majorité suffit? merci

Par **fif64**, le **23/03/2010** à **11:06**

Tout le monde doit être d'accord. Si l'un de vous refuse et souhaite retirer la maison de la vente, il a le droit. S'il veut demander la fixation du prix par le juge, il a le droit aussi. S'il retire la maison de la vente, la seule façon de la vendre sera de demander au juge un partage judiciaire qui entraînera une vente aux enchères, qui sera moins avantageuse que la préemption.